
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} AVRIL – 30 JUIN 2023)

153

BRÉSIL

26 avril, 22-30 juin 2023. **Ancien président.** Jair Bolsonaro est visé par six enquêtes du Tribunal suprême fédéral, notamment « l'existence de milices numériques antidémocratiques » et la « diffusion de fausses informations » durant la pandémie de Covid-19.

Le 26 avril, l'ancien président est auditionné par la police fédérale sur son rôle dans les événements du mois de janvier. Il nie toute implication.

Le 22 juin s'ouvre son procès devant le Tribunal supérieur électoral. Reconnu coupable d'atteintes à la démocratie, il est condamné le 30 juin par 5 voix contre 2, à huit ans d'inéligibilité.

CHILI

7 mai 2023. **Conseil constitutionnel.** Après l'échec d'une première tentative

en septembre 2022, les conseillers constitutionnels chargés de rédiger une nouvelle constitution sont élus, au nombre de cinquante et un. L'extrême droite par le biais du Parti républicain, mené par José Antonio Kast, opposé à l'avortement, hostile aux immigrés, obtient 34,3 % des voix et 23 sièges, tandis que la droite traditionnelle, avec 20,4 % des suffrages, a 11 sièges. La gauche de l'Unité pour le Chili, avec 27,8 % des voix, n'a que 16 élus.

ÉQUATEUR

9-23 mai 2023. **Président. Action en destitution.** L'Assemblée nationale autorise, le 9 mai, par 88 voix contre 23 un procès en destitution du président Guillermo Lasso, 67 ans, en fonction depuis le 24 mai 2021, accusé de malversations. Le 17 mai, celui-ci décide de dissoudre le Parlement pour que se tiennent

* Centre d'études et de coopération juridique interdisciplinaire-Université de Poitiers (CECOJI-UP) – EA 7353.

de manière anticipée des élections parlementaires et présidentielle. Le lendemain, la Cour constitutionnelle rejette à l'unanimité une série d'appels contre la dissolution. Le 23 mai, le Conseil national électoral annonce que les élections anticipées auront lieu le 20 août.

ÉTATS-UNIS

4 avril, 9 mai, 8 et 26 juin 2023. **Ancien président.** L'acte d'accusation du 4 avril contre Donald Trump vise la falsification de documents commerciaux, interdite par une loi de l'État de New York. L'infraction est considérée comme une contravention, sauf si la transaction avait pour but de masquer la réalisation d'une autre infraction. Cet acte d'accusation très plausible veut démontrer que les faux registres commerciaux étaient destinés à cacher la violation des lois fédérales et étatiques sur le financement des campagnes. Une telle infraction constitue un délit passible de quatre ans de prison. L'acte d'accusation s'inscrit dans le cadre d'autres procédures civiles et pénales complexes dirigées contre l'ancien président.

Le 26 avril, l'ancienne chroniqueuse E. Jean Carroll témoigne devant un tribunal de New York, accusant Donald Trump de viol. Le procès a lieu au civil, ce qui est possible lorsque des faits allégués sont prescrits. L'ancien président n'assiste pas au procès. Le 9 mai, il est condamné à 5 millions de dollars de dommages et intérêts pour agression sexuelle et diffamation envers la journaliste.

Le 8 juin, le procureur spécial Jack Smith, chargé des deux enquêtes fédérales, sur la protection de secrets d'État et de la sécurité nationale et sur la tentative de coup d'État, confirme l'inculpation. Donald Trump doit

comparaître devant un tribunal fédéral de Miami le 13 juin, afin d'être formellement inculqué dans l'affaire des documents classifiés retrouvés dans sa résidence de Mar-a-Lago. Cette inculpation d'un président sera une première. Il plaide non coupable et est remis en liberté. Mais l'acte d'accusation a retenu trente-sept charges contre lui.

Le 26 juin, CNN révèle un enregistrement gênant pour Donald Trump, dans lequel il se vante d'avoir conservé des plans classifiés pour attaquer l'Iran.

7-21 avril 2023. **Avortement.** Un juge conservateur du Texas, Matthew Kacsmaryk, 46 ans, ordonne, le 7 avril, à la Food and Drug Administration de retirer l'autorisation de mise sur le marché accordée en 2000 à la mifépristone, médicament le plus utilisé pour l'avortement chimique. Quelques heures plus tard, un autre juge fédéral est saisi d'une contre-plainte dans l'État de Washington par douze États pour s'abstenir de « changer le statu quo ». L'administration Biden demande à une cour d'appel de la Nouvelle-Orléans d'intervenir avant le 13 avril, afin de pouvoir se tourner vers la Cour suprême. Le 12 avril, l'arrêt rendu par la cour d'appel autorise temporairement la pilule abortive, mais il faudra effectuer trois visites chez le médecin lors de la période de prescription, limitée à sept semaines de grossesse contre dix auparavant. Le 21 avril, la Cour suprême décide de maintenir le statu quo relatif à l'accès à l'avortement.

Un an après la décision de la Cour Suprême de revenir sur la légalisation de l'avortement, des lois restreignant ce droit ont été prises dans une vingtaine d'États, essentiellement dans le Sud (Louisiane, Mississippi) et l'Ouest (Utah, Idaho, etc.). Ces lois vont de

l'interdiction complète (Dakota du Nord et Indiana) à l'interdiction après douze ou quinze semaines de grossesse (Caroline du Nord ou Arizona); dans six États, la justice a bloqué l'interdiction qui avait été votée (Wyoming, Arizona, Utah, Indiana, Ohio et Caroline du Sud). Par ailleurs, une vingtaine d'États protègent le droit à l'IVG dans leur constitution (Californie, Michigan, etc.). Le Parti républicain redoute le prix politique de l'interdiction.

25 avril, 24 mai, 5 juin 2023. **Élection présidentielle.** Dans une vidéo publiée le 25 avril, Joe Biden déclare qu'il sera candidat à l'élection de 2024, malgré son âge et sa faible popularité. Il aura alors 82 ans. Sa décision conduit à mettre en avant la pertinence d'une candidature de la vice-présidente, Kamala Harris, 58 ans.

Robert Francis Kennedy Jr., 69 ans, fils de Robert Kennedy et neveu du président John Kennedy, est candidat à la primaire démocrate et, en dépit de ses idées populistes, serait à 20 % d'intentions de vote.

Côté républicains, Ron DeSantis, 44 ans, gouverneur de Floride, annonce sa candidature lors d'une conversation en direct sur Twitter, le 24 mai, avec Elon Musk. Outre Donald Trump, 77 ans, il rejoint cinq autres prétendants.

Le 5 juin, l'ancien vice-président Mike Pence, 64 ans, chrétien évangélique, annonce à son tour se porter candidat. Chris Christie, 60 ans, ancien gouverneur du New Jersey, et Doug Burgum, 66 ans, gouverneur du Dakota du Nord, lui emboîtent le pas les jours suivants.

La multiplication des candidatures favorise Donald Trump.

25 mai 2023. **Assaut du Capitole.** Stewart Rhodes, 57 ans, chef des Oath

Keepers, milice qui se trouvait en première ligne lors de l'attaque du Capitole en janvier 2021, est condamné à dix-huit ans de prison pour « conspiration séditeuse ». C'est le verdict le plus lourd et le plus symbolique qui ait été prononcé, alors que près de mille personnes ont été inculpées au niveau fédéral et les deux tiers condamnées.

6 juin 2023. **Peine de mort.** Vingt-trois ans après avoir tué deux gardiens de prison en tentant d'aider un ancien codétenu à s'échapper, Michael Tisius, 42 ans, est exécuté par injection létale au pénitencier de Bonne-Terre, dans le Missouri. Il s'agit du douzième supplicé depuis le début de l'année, dans quatre États (Texas, Oklahoma, Missouri, Floride).

29 juin 2023. **Cour suprême. Discrimination positive.** La Cour suprême met un terme à l'*affirmative action* dans les universités. Elle se prononce sur deux recours contre des mesures prises par Harvard et l'université de Caroline du Nord, accusées de s'appliquer au détriment des étudiants « blancs » et asiatiques. La Cour s'est appuyée sur la clause d'égalité devant la loi du quatorzième amendement à la Constitution. Si le juge John Roberts ne précise pas clairement que la Cour renverse l'arrêt *Grutter v. Bollinger* de 2003, qui accordait le droit de prendre en compte la race dans les critères d'admission, le juge Clarence Thomas, dans une opinion dissidente, en tire cette conclusion. L'opinion dissidente de la juge progressiste Sonia Sotomayor est très vive.

FINLANDE

2 avril 2023. **Élections législatives.** C'est un échec pour l'emblématique Première ministre, Sanna Marin, 37 ans,

en fonction depuis le 27 août 2020. Son parti social-démocrate, avec 19,9 % des voix et 43 sièges, n'arrive qu'en troisième position, derrière le Parti de la coalition nationale, centre droit, avec 20,8 % et 48 élus, et le Parti des Finlandais, populiste, avec 20,1 % et 46 sièges. La participation a été de 68,5 %.

Sanna Marin démissionne le 6 avril.

Le 20 juin, les parlementaires élisent Petteri Orpo, 53 ans, chef du Parti de la coalition nationale, comme Premier ministre, par 107 voix contre 81, et le gouvernement entre en fonction. L'extrême droite, qui préside déjà le Parlement, reçoit le ministère de l'Économie.

156

GRÈCE

21 mai et 25 juin 2023. **Élections législatives.** La *Vouli* est dissoute le 21 avril. Malgré les scandales, notamment la mise sur écoute de personnalités politiques le Premier ministre, Kyriákos Mitsotákis, 55 ans, en fonction depuis le 8 juillet 2019, est favori. Et en effet, le 21 mai, son parti conservateur, Nouvelle

Démocratie, arrive en tête avec 40,79 % des voix et 146 des 300 sièges, échouant de peu à atteindre l'objectif de détenir la majorité absolue. La participation a été de 60,9 %.

Après les refus de Kyriákos Mitsotákis, mais aussi de Aléxis Tsípras pour Syriza et de Nikos Androulákis pour le Pasok, c'est le président de la Cour des comptes, Ioannis Sarmas, 66 ans, qui accepte de constituer un gouvernement intérimaire, les élections étant fixées au 25 juin.

Lors du nouveau scrutin, Nouvelle Démocratie obtient 40,5 % des voix et 158 des 300 sièges, atteignant cette fois-ci son objectif. Trois partis nationalistes antimigrants font leur entrée au Parlement, obtenant ensemble 13,0 % des voix. La participation a été de 52,8 % seulement.

Le 26 juin, Kyriákos Mitsotákis entre en fonction.

Faisant suite à l'échec de Syriza, qui a perdu près de quarante sièges au total, Aléxis Tsípras, 48 ans, annonce, le 29 juin, quitter la direction du parti.

*Élections législatives en Grèce***21 mai 2023**

Inscrits	9 946 082	
Votants	6 060 995	(60,94 %)
Blancs	34 760	
Nuls	123 488	
Suffrages exprimés	5 902 747	

<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Nouvelle Démocratie (ND)	2 407 860	40,79 (+ 0,94)	146 (- 12)
Syriza	1 184 500	20,07 (- 11,46)	71 (- 15)
Pasok-Kinal	676 166	11,46 (+ 3,36)	41 (+ 19)
Parti communiste de Grèce (KKE)	426 741	7,23 (+ 1,93)	26 (+ 11)
Solution grecque (EL)	262 529	4,45 (+ 0,75)	16 (+ 6)
Mouvement démocrate patriote-Victoire (NIKH)	172 208	2,92	0
Cap sur la liberté (PE)	170 298	2,89 (+ 1,43)	0 (=)
28 autres partis et indépendants	588 364	9,97	0

25 juin 2023

Inscrits	9 813 595	
Votants	5 273 699	(53,74 %)
Blancs	26 273	
Nuls	32 219	
Suffrages exprimés	5 215 207	

<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Nouvelle Démocratie (ND)	2 115 322	40,56 (- 0,23)	158 (+ 12)
Syriza	930 013	17,83 (- 2,24)	47 (- 24)
Pasok-Kinal	617 487	11,84 (+ 0,38)	32 (- 9)
Parti communiste de Grèce (ΚΚΕ)	401 224	7,69 (+ 0,46)	21 (- 5)
Spartiates	243 922	4,68	12
Solution grecque (ΕΛ)	231 491	4,44 (- 0,01)	12 (- 4)
Mouvement démocrate patriote-Victoire (ΝΙΚΗ)	193 124	3,70 (+ 0,78)	10
Cap sur la liberté (ΠΕ)	165 523	3,17 (+ 0,28)	8 (+ 8)
20 autres partis et indépendants	286 233	5,49	0

157

IRAN

19 et 30 mai 2023. **Femmes. Opposition. Peine de mort.** L'imposition du port du voile ne cesse de s'étendre.

Le 19 mai, Majid Kazemi, 30 ans, Saleh Mirhashemi, 36 ans, et Saeed Yaghoubi, 37 ans, condamnés à la peine capitale pour leur supposée implication dans la mort de membres des forces de l'ordre et reconnus coupables de « *moharebeh* » (guerre contre Dieu), à Ispahan, sont exécutés.

Les autorités imposent aux établissements accueillant du public de rappeler à leurs clientes que le port du voile est obligatoire. En cas de refus, la police décide leur fermeture.

Au cours du premier semestre, 353 condamnés à mort ont été exécutés, dont six femmes, au mois de mai notamment. L'Iran est le pays qui, après la Chine, procède au plus grand nombre d'exécutions (7 338 depuis 2010).

MALI

18 juin 2023. **Constitution.** Un projet de constitution est soumis à référendum,

qui notamment accroît les pouvoirs du chef de l'État. Le français perd par ailleurs son statut de « langue d'expression officielle » pour devenir simple « langue de travail ». Le « oui » l'emporte à 97,0 %, mais la participation n'a été que de 39,4 %.

OUZBÉKISTAN

30 avril 2023. **Réforme constitutionnelle.** Un référendum permet de renforcer les pouvoirs du président Shavkat Mirziyoyev, en fonction depuis le 8 septembre 2016, avec le passage du quinquennat au septennat et la remise à zéro de ses deux mandats, permettant au chef de l'État de rester en théorie jusqu'à 2040 à la tête du pays. Deux tiers des articles de la Constitution sont concernés par la réforme. 90,6 % des votants l'ont approuvée, avec une participation de 84,5 %.

Huit jours plus tard, le président Mirziyoyev annonce la tenue d'une élection présidentielle anticipée le 9 juillet.

PAYS-BAS

30 mai 2023. **Élections. Populistes.** Les élections à l'*Eerste Kamer*, chambre haute du Parlement, voient l'irruption du Mouvement agriculteur-citoyen, conservateur, populiste de droite, eurosceptique, climatosceptique, qui arrive en tête. C'est la conséquence des élections provinciales du 15 mars, marquées par le succès de ce nouveau venu dans la politique néerlandaise.

ROYAUME-UNI

158 21 avril-19 juin 2023. **Ancien Premier ministre.** Une enquête est lancée par la Chambre des communes, le 21 avril, à l'encontre de Boris Johnson, dans le cadre du *Partygate*. Conduite par la commission des privilèges (composée majoritairement de conservateurs, mais présidée par la travailliste Harriet Harman), elle a fait l'objet d'un rapport publié le 15 juin. Les oublis – y compris volontaires – de l'ancien chef du gouvernement, ainsi que son interprétation des faits relatifs aux fêtes organisées durant les périodes de confinement en 2020-2021, ont été qualifiés d'outrage au Parlement (*contempt of Parliament*) eu égard aux tromperies à son égard (*misleading Parliament*).

Jamais, dans l'histoire contemporaine, un ancien Premier ministre n'a connu une telle sanction : exclusion du Parlement pendant quatre-vingt-dix jours, avec interdiction de pénétrer dans le palais de Westminster.

Cette condamnation, prononcée le 19 juin par la commission des privilèges, n'est toutefois que formelle. Boris Johnson avait en effet annoncé dix jours plus tôt quitter immédiatement son siège, après avoir remis en cause, avec fracas, toutes les accusations de la

commission – une attitude qui n'est pas sans rappeler celle de Donald Trump face au Congrès américain et aux juges de la Cour suprême, à la suite de sa défaite électorale.

6 mai 2023. **Roi.** Charles III, 74 ans, est couronné à Londres, dans l'abbaye de Westminster.

29 juin 2023. **Migrants.** La Cour d'appel juge « illégal » le projet d'expulser vers le Rwanda des migrants arrivés illégalement, considérant que ce pays ne peut être considéré comme un « pays tiers sûr » car il existe « un risque réel que les personnes envoyées au Rwanda soient renvoyées dans leur pays d'origine où ils étaient en proie à des persécutions et autres traitements inhumains ». Le Premier ministre, Rishi Sunak, veut contester la décision devant la Cour suprême.

RUSSIE

24 mai, 10 et 23-26 juin 2023. **Groupe Wagner. Coup d'État.** Dans un entretien à différents médias le 24 mai, Evgueni Prigojine, patron du groupe Wagner, met en cause les responsables militaires et le discours officiel sur l'Ukraine, considérant l'argument de la dénazification comme un prétexte.

L'armée entend mettre au pas le groupe Wagner. Le 10 juin, elle décide que, d'ici au 1^{er} juillet, tous les « détachements de volontaires » ou leurs combattants devront signer un contrat avec le ministère.

Le 23 juin, Evgueni Prigojine donne l'ordre à « 25 000 combattants » de rentrer du front ukrainien pour « libérer le peuple russe » et « mettre de l'ordre dans le pays ». Le lendemain, il contrôle Rostov-sur-le-Don, où il s'empare du

quartier général de l'armée, et plusieurs milliers de membres du groupe entrent en Russie à partir de l'Ukraine. Lorsque les hommes de Wagner sont à deux cents kilomètres de Moscou, Prigojine leur donne l'ordre de « rentrer » dans leurs camps pour éviter un « bain de sang ». Officiellement, le président biélorusse, Alexandre Loukachenko, aurait négocié la fin de la mutinerie. Moscou affirme que ces hommes ne seront pas poursuivis. Le 25 au matin, le président Poutine dans une intervention de cinq minutes évoque une « trahison » et exhorte le peuple à l'unité. Il promet « un châtement inévitable à ceux qui se sont engagés sur la voie de la trahison ». Le 26, Evgueni Prigojine affirme ne pas avoir voulu renverser le régime. Malgré tout, Vladimir Poutine est certainement affaibli, ainsi que le ministre de la Défense, Sergueï Choïgou.

TURQUIE

14 et 28 mai 2023. **Élection présidentielle.** Sur 64 millions de citoyens appelés aux urnes, 3,4 millions sont à

l'étranger, dont 1,5 million en Allemagne et 397 000 en France. Les Turcs d'Allemagne semblent soutenir le président Erdoğan.

Recep Tayyip Erdoğan, 69 ans, Parti de la justice et du développement (AKP), en fonction depuis le 28 août 2014 après avoir été Premier ministre du 14 mars 2003 au 28 août 2014, manque de peu une réélection au premier tour alors qu'il était donné perdant les sondages, obtenant 49,5 % des voix, devant Kemal Kılıçdaroğlu, 74 ans, Parti républicain du peuple (CHP), qui en recueille 44,9 %. La participation a été de 87,0 %.

Le nationaliste Sinan Oğan, parvenu en troisième position avec 5,2 % des suffrages, annonce son soutien au président sortant.

L'opposition tente de prendre un virage nationaliste. Et le parti de gauche prokurde HDP se prononce en faveur de Kemal Kılıçdaroğlu pour le second tour.

Au second tour, Recep Tayyip Erdoğan est réélu pour un troisième mandat avec 52,2 % des voix, contre 47,8 % à Kemal Kılıçdaroğlu. La participation a été de 84,2 %

Élection présidentielle en Turquie

PREMIER TOUR		
Inscrits	64 145 504	
Votants	55 833 153	(87,04 %)
Blancs et nuls	1 037 104	
Suffrages exprimés	54 796 049	
<i>Candidats</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>
Recep Tayyip Erdoğan, Parti de la justice et du développement (AKP)	27 133 849	49,52
Kemal Kılıçdaroğlu, Parti républicain du peuple (CHP)	24 595 178	44,88
Sinan Oğan, sans étiquette, extrême droite	2 831 239	5,17
Muharrem İnce, Parti de la nation (MP)	235 783	0,43

SECOND TOUR

Inscrits	64 197 419	
Votants	54 023 616	(84,15 %)
Blancs et nuls	684 372	
Suffrages exprimés	53 339 244	

<i>Candidats</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>
Recep Tayyip Erdoğan	27 834 692	52,18
Kemal Kılıçdaroğlu	25 504 552	47,82

UKRAINE

160

Avril-juin 2023. **Russie.** Tandis que la Russie assure la présidence mensuelle du Conseil de sécurité des Nations unies, le président chinois et son homologue français appellent, le 6 avril, à un dialogue de paix et à une renonciation à l'arme nucléaire dans le conflit ukrainien. Peu après, Moscou exclut toute médiation chinoise.

Le 26 avril, un premier contact téléphonique de plus d'une heure a lieu entre le président Zelensky et Xi Jinping. Kiev nomme un ambassadeur à Pékin et la Chine annonce l'envoi d'une délégation en Ukraine.

Le 27 avril, Vladimir Poutine signe un décret contraignant les habitants des territoires ukrainiens annexés à prendre la nationalité russe, faute de quoi ils pourront être expulsés.

Le 17 mai se déroule le sommet du Conseil de l'Europe à Reykjavik, au cours duquel est créé un « registre des dommages » de guerre provoqués par l'invasion russe. Cette décision est adoptée par 40 des 46 membres, auxquels s'ajoutent le Canada, les États-Unis, le Japon et l'Union européenne. Sans pour autant bloquer la décision, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Hongrie, la Serbie et la Turquie l'ont rejetée.

Le 13 juin, lors d'une rencontre avec des correspondants militaires, Vladimir Poutine considère que la contre-offensive ukrainienne est un échec.

Le 16 juin, quatre chefs d'État africains (le Sénégalais Macky Sall, le Sud-Africain Cyril Ramaphosa, le Zambien Hakainde Hichilema et le Comorien Azali Assoumani), accompagnés de représentants congolais, ougandais et égyptiens, se rendent à Kiev, puis à Saint-Petersbourg le lendemain, pour tenter de jouer le rôle de médiateurs. L'Afrique s'inquiète pour les exportations de céréales.

UNION EUROPÉENNE

25 avril et 3 mai 2023. **Qatargate.** L'eurodéputée Éva Kailí, mise en cause dans le scandale de corruption en lien avec le Qatar, pour des soupçons d'irrégularités et de fraude au détriment du Parlement européen, fait l'objet d'une demande de levée d'immunité parlementaire par le Parquet européen. Une autre députée, María Spyráki, fait également l'objet d'une enquête.

Après avoir passé près de six mois en détention préventive (quatre mois en prison et six semaines à son domicile sous bracelet électronique), Éva Kailí donne sa version des faits le 25 avril et nie tout acte de corruption. Elle entend revenir au Parlement.

Le 3 mai, la Commission présente sa directive anticorruption.

ET AILLEURS

2 avril. Milo Đukanović, défait au second tour de l'élection présidentielle au Montenegro, quitte un pouvoir détenu pendant trois décennies.

4 avril. L'OTAN accueille un trente-et-unième membre, la Finlande.

28 mai. Après l'échec de la gauche, aux élections locales en Espagne,

le chef du gouvernement, Pedro Sánchez, annonce des législatives anticipées.

5 juin. La CJUE juge que « la réforme de la justice polonaise de décembre 2019 enfreint le droit de l'Union ».

12 juin. Silvio Berlusconi, ancien président du Conseil des ministres italien, décède à Milan, à 86 ans.

20 juin. L'Estonie devient la première république de l'ex-Union soviétique à adopter le mariage pour tous.